

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des  
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991  
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 25-06-2021**

**M.B. 09-07-2021**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1<sup>er</sup>, 19<sup>o</sup> ;

Vu les propositions introduites par l'institution universitaire,  
Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, le niveau de qualification suivant est reconnu aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

COPPINE Jérôme, GOSSELIN Emmanuel, MOUCHET Sébastien,  
VIVIAN Alwise.

**Article 2.** - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique «DATNIV» ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes «AN» et «M».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 juin 2021.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Au nom de la Ministre de l'Enseignement supérieur

Par délégation

E. GILLIARD,

Directeur général

CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	COPPINE	Jérôme	11.02.1988	Docteur en sciences	UNAMUR	8	7	15.02.2021
B	GOSELIN	Emmanuel	11.03.1980	Docteur en sciences	UMONS	15	2	01.04.2021
B	MOUCHET	Sébastien	13.05.1988	Docteur en sciences	UNAMUR	9	3	01.01.2021
B	VIVIAN	Alvise	19.06.1987	Docteur en sciences	UNAMUR	5	2	01.04.2021

Tableau annexé à l'arrêté du 25 juin 2021.